

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
du LUNDI 18 AVRIL 2011 à 18 heures
 Salle du Conseil Municipal à AGDE

NOTE DE SYNTHÈSE

POLE FONCTIONNEMENT

FINANCES

1. → REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010 ET AFFECTATION PROVISoire DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ET DES RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2010 :

En application de l'instruction M14, il appartient au Conseil communautaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Les résultats pouvant être estimés à l'issue de l'année budgétaire, avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion, le Conseil communautaire, au titre de l'exercice clos, peut procéder à la reprise anticipée des résultats. Conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'Investissement compte tenu des restes à réaliser.

Il est donc proposé de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010	
Excédent de Fonctionnement	3 386 907,31 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-1 292 231,66 €
RESTES A REALISER	
Dépenses	7 737 103,75 €
Recettes	7 737 103,75 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Affectation à la section d'Investissement	2 000 000,00 €
2) Excédent de fonctionnement reporté	1 386 907,31 €

TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010	
Excédent de Fonctionnement	1 084 975,57 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 75 874,34 €
AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Affectation à la section d'Investissement	76 000,00 €
2) Excédent de fonctionnement reporté	1 008 975,57 €

PAEHM « LE PUECH » A PORTIRAGNES :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010	
Excédent de Fonctionnement	212 975,30 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-446 142,52 €

PAEHM « DE LA CROUZETTE » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010	
Excédent de Fonctionnement	225 189,13 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-28 984,69 €

PAEHM « DES PRADELS » A POMEROLS :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010	
Excédent de Fonctionnement	163 668,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 207 876,10 €

PAEHM « DE LA CAPUCIERE » A BESSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010	
Excédent de Fonctionnement	481 934,05 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-1 322 181,20 €

PAEHM « LES CLAIRETTES» A ADISSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 54 732,83 €

PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 212 316,80 €

PAEHM « L'AUMORNE» A FLORENSAC :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010	
Solde d'exécution négatif de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-337 982,16 €

PAEHM « LE ROUBIE» A PINET :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010	
Résultat d'Investissement	-17 158,00 €

PAEHM « LA MEDITERRANEENNE» A AGDE :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010	
Résultat d'Investissement	53 733,55 €

Les membres du Conseil communautaire seront invités à prendre en compte, provisoirement, les résultats de fonctionnement et d'investissement et les restes à réaliser, constatés à la clôture de l'exercice 2010, dans les conditions définies ci-dessus.

2. → ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM ET DES RESTES A REALISER :

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée se présente de la façon suivante (*CD : vue d'ensemble des deux sections ainsi que le détail des dépenses et des recettes*) :
Il est à préciser que le vote s'effectue par chapitre et par opération, sur la colonne « Propositions nouvelles ».

B.P. 2011 DE LA CAHM		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	8 430 090,94 €
012	Charges de personnel	11 700 000,00 €
014	Atténuation des produits	4 023 248,03 €
65	Autres charges de gestion courante	19 084 440,77 €
66	Charges financières	737 940,18 €
67	Charges exceptionnelles	6 800,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	400 000,00 €
042	Op. d'ordre entre sections	1 607 115,39 €
TOTAL.....		45 989 635,31 €
RECETTES		
70	Produits des services	125 441,00 €
73	Impôts et taxes	31 768 406,00 €
74	Dotations et participations	12 639 249,00 €
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
013	Atténuation de charges	49 632,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
002	Résultat reporté 2010	1 386 907,31 €
TOTAL.....		45 989 635,31 €

B.P. 2011 DE LA CAHM		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00 €
204	Subventions d'Équipement versées	623 217,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 094 058,00 €
23	Immobilisations en cours	265 300,00 €
	Opérations d'équipement	14 720 667,80 €
16	Remboursement d'emprunts	1 270 788,79 €
26	Participations et créances rat.	11 430,00 €
458	Opérations pour compte de tiers	143,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	75 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 292 231,66 €
TOTAL.....		19 982 836,25 €
RECETTES		
13	Subventions d'investissement	4 996 381,71 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 209 339,15 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	3 870 000,00 €
1068	Dotations Fonds divers réserves (10)	2 000 000,00 €
024	Produits des cessions	300 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	400 000,00 €
040	Op. d'ordre entre sections	1 607 115,39 €
041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €
TOTAL.....		19 982 836,25 €

Il est, également, proposé d'acter la reprise des Restes à Réaliser de la section d'investissement correspondant :

- en dépenses : aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice 2010 telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements,
- et en recettes : aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Ils sont estimés à l'issue de l'année budgétaire, avant leur adoption au Compte Administratif.

Le Conseil communautaire, au titre de l'exercice clos en section d'investissement, peut procéder à la reprise anticipée des restes à réaliser au Budget Primitif 2011.

BUDGET PRINCIPAL :

	RESTES A REALISER
Dépenses	7 737 103,75 €
Recettes	7 737 103,75 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

Il appartiendra aux membres du Conseil communautaire d'approuver d'une part, le Budget Primitif 2011 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et d'autre part, de prendre en compte les restes à réaliser, constatés à la clôture de l'exercice 2010, dans les conditions définies ci-dessus.

3. → ADOPTION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES ET DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION 2011 :

La Taxe Professionnelle est remplacée par la C.E.T (Contribution Economique Territoriale), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E).

Seul le taux de C.F.E est susceptible d'être revu par le Conseil communautaire. Il est proposé de ne pas modifier ce taux d'imposition en 2011.

Par ailleurs, les communautés d'agglomérations récupèrent la part de la Taxe d'Habitation perçue auparavant par les départements. Cette nouvelle ressource pour la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée représente une base prévisionnelle en 2010 de 132 054 461 € pour un taux de 10,88 %. Nous sommes en attente de notification des bases définitives pour 2011. Selon les dernières informations qui sont en notre possession, il semblerait que les communautés d'agglomérations qui ne sont pas en fiscalité additionnelle (ce qui est notre cas) n'aient pas de pouvoir fiscal pour modifier ce taux (information qui reste à confirmer dans la mesure où l'état fiscal 2011 ne nous a pas encore été transmis). En tout état de cause la proposition est de ne pas faire évoluer cet élément.

4. → ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'EXERCICE 2011 :

Par délibération du 11 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et est, également, devenue membre du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde au 1^{er} juin 2003. Dans ces conditions et dans le cadre d'un dispositif dérogatoire, c'est la CAHM qui fixe chaque année le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et en perçoit directement le produit. Elle reverse ensuite une participation au SMICTOM de Pézenas-Agde. Sur proposition du SMICTOM de Pézenas-Agde, les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer pour maintenir le taux de TEOM à 15,44 % en 2011.

5. → ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU "TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE" :

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe du «Transport Hérault Méditerranée » de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU « TRANSPORT Hérault Méditerranée »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	3 004 975,57 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
TOTAL.....		3 114 975,57 €
RECETTES		
70	Vente de produits	0
73	Produit de la fiscalité	1 880 000,00 €
74	Subvention d'exploitation	226 000,00 €
002	Résultat reporté 2010	1 008 975,57 €
TOTAL.....		3 114 975,57 €

B.P. 2011 DU « TRANSPORT Hérault Méditerranée »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
23	Immobilisations en cours	100 125,66 €
001	Résultat reporté 2010	75 874,34 €
TOTAL.....		176 000,00 €
RECETTES		
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €
1068	Affectation du résultat 2010	76 000,00 €
TOTAL.....		176 000,00 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2011 du « Transport Hérault Méditerranée ».

6. → ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU PAEHM "LE PUECH " A PORTIRAGNES :

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «du Puech» à Portiragnes de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU PAEHM « LE PUECH »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	150 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 446 142,52 €
66	Intérêts de la dette	33 000,00 €
TOTAL.....		2 629 142,52 €
RECETTES		
70	Vente de terrains	2 416 167,22 €
002	Résultat reporté 2010	212 975,30 €
TOTAL.....		2 629 142,52 €

B.P. 2011 DU PAEHM « LE PUECH »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001	Résultat reporté 2010	446 142,52 €
16	Emprunt	2 000 000,00 €
TOTAL.....		2 446 142,52 €
RECETTES		
16	Emprunt	
040	Opérations d'ordre entre sections	2 446 142,52 €
TOTAL.....		2 446 142,52 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2011 du PAEHM « du Puech ».

7. → ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU PAEHM "LA CROUZETTE " A SAINT THIBERY :

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «La Crouzette» à Saint Thibéry de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU PAEHM « LA CROUZETTE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	100 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	688 486,55 €
TOTAL.....		788 488,55 €
RECETTES		
70	Vente de terrains	563 297,42 €
002	Résultat reporté 2010	225 189,13 €
TOTAL.....		788 488,55 €

B.P. 2011 DU PAEHM « LA CROUZETTE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	Emprunt	659 601.86 €
001	Résultat reporté 2010	28 984.69 €
TOTAL.....		688 486.55 €
RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre sections	688 486.55 €
TOTAL.....		688 486.55 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2011 du PAEHM «La Crouzette ».

8. → ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU PAEHM "LES PRADELS" A POMÉROLS :

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «des Pradels » à Pomerols de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU PAEHM « LES PRADELS »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	207 876,10 €
TOTAL.....		227 876,10 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	64 207,18 €
002	Résultat reporté 2010	163 668,92 €
TOTAL.....		227 876,10 €

B.P. 2011 DU PAEHM « LES PRADELS »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001	Résultat reporté 2010	207 876,10 €
TOTAL.....		207 876,10 €
RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre sections	207 876,10 €
TOTAL.....		207 876,10 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2011 du PAEHM «des Pradels ».

9. → ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU PAEHM "LA CAPUCIÈRE" A BESSAN :

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «la Capucière» à Bessan de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU PAEHM « LA CAPUCIERE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 190 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	5 522 181.20 €
66	Charges financières	204 000,00 €
TOTAL.....		6 916 181.20 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	6 437 905.57 €
002	Résultat reporté 2010	478 276.63 €
TOTAL.....		6 916 181.20 €

B.P. 2011 DU PAEHM « LA CAPUCIERE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	6 437 905.57 €
001	Résultat reporté 2010	1 322 181.20 €
TOTAL.....		7 760 086.77 €
RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre sections	5 522 181.20 €
16	Emprunt	2 237 905.57 €
TOTAL.....		7 760 086.77 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2011 du PAEHM «La Capucière »

10. → ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU PAEHM "LES CLAIRETTES" A ADISSAN :

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «Les Clairettes » à Adissan de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
042	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
TOTAL.....		54 732,83 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
TOTAL.....		54 732,83 €

B.P. 2011 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
001	Résultat reporté 2010	54 732,83 €
TOTAL.....		109 465,66 €
RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
16	Emprunt	54 732,83 €
TOTAL.....		109 465,66 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2011 du PAEHM «Les Clairettes ».

11. → ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU PAEHM "LE PARC TECHNOLOGIQUE" A SAINT THIBERY :

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe du « Parc Technologique » à Saint Thibéry de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	212 316,80 €
TOTAL.....		232 316,80 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	232 316,80 €
TOTAL.....		232 316,80 €

B.P. 2011 DU PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	232 316,80 €
001	Résultat reporté 2010	212 316,80 €
TOTAL.....		444 633,60 €
RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre sections	212 316,80 €
16	Emprunt	232 316,80 €
TOTAL.....		444 633,60 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2011 du « Parc Technologique ».

12. → ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU PAEHM "L'AUMORNE" A FLORENSAC :

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Aumorne » à Florensac de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU PAEHM « L'AUMORNE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	810 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	337 982.16 €
002	Résultat reporté 2010	0 €
TOTAL.....		1 147 982.16 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	1 147 982.16 €
TOTAL.....		1 147 982.16 €

B.P. 2011 DU PAEHM « L'AUMORNE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	1 147 982.16 €
001	Résultat reporté 2010	337 982.16 €
TOTAL.....		1 485 964.32 €
RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre sections	337 982.16 €
16	Emprunt	1 147 982.16 €
TOTAL.....		1 485 964.32 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2011 du PAEHM « L'AUMORNE ».

13. → ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU PAEHM "LA MÉDITERRANÉENNE" A AGDE :

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Méditerranéenne » à Agde de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	520 000.00 €
66	Intérêts de la dette	18 800.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 153 773.55 €
TOTAL.....		1 692 573.55 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	1 692 573.55 €
TOTAL.....		1 692 573.55 €

B.P. 2011 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	1 692 573.55 €
001	Résultat reporté 2010	53 773. 55 €
TOTAL.....		1 746 347.10 €
RECETTES		
16	Emprunt	592 573.55 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 153 733.55 €
TOTAL.....		1 746 347.10 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2011 du PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE ».

14. → ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU PAEHM "LE ROUBIÉ" A PINET :

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Roubié » à Pinet de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU PAEHM « LE ROUBIÉ»		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	700 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	17 158.00 €
TOTAL.....		717 158.00 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	717 158.00 €
TOTAL.....		717 158.00 €

B.P. 2011 DU PAEHM « LE ROUBIÉ »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	717 158,00 €
001	Résultat reporté 2010	17 158.00 €
TOTAL.....		737 316.00 €
RECETTES		
16	Emprunt	717 158.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	17 158.00 €
TOTAL.....		737 316.00 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2011 du PAEHM « LE ROUBIÉ »

15. → CREATION DU BUDGET ANNEXE DU « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY » :

Par la délibération n°1 et n°2 du 24 janvier 2011, le Conseil communautaire a reconnu :

- d'une part au titre de ses compétences en matière de développement économique d'Intérêt communautaire les actions agricoles en fonction des axes suivants : aide au maintien et au développement de l'agriculture sur le territoire de la Communauté d'agglomération, valorisation et promotion du territoire de la CAHM à travers ses produits du terroir, agriculture et environnement, agriculture et urbanisme, approche transversale
- et d'autre part au titre de ses compétences en matière de développement économique d'Intérêt communautaire et plus particulièrement dans le cadre de ses compétences en matière d'agriculture, d'Intérêt communautaire la création d'un « HAMEAU AGRICOLE» sur la commune de Saint-Thibéry.

En comptabilité « M14 », les opérations d'aménagement et de cessions de terrains doivent être retracées au sein d'un Budget annexe spécifique afin d'identifier le coût et les ressources liées à ces opérations. De plus, ce budget annexe doit faire l'objet d'une demande d'assujettissement de T.V.A.

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY » de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU HAMEAU AGRICOLE DE SAINT THIBERY		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	185 000.00 €
TOTAL.....		185 000.00 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	185 000.00 €
TOTAL.....		185 000.00 €

B.P. 2011 DU HAMEAU AGRICOLE DE SAINT THIBERY		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	185 000,00 €
TOTAL.....		185 000.00 €
RECETTES		
16	Emprunt	185 000.00€
TOTAL.....		185 000.00 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante de nommer ce hameau agricole « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY et de se prononcer d'une part sur la création de son Budget annexe et d'autre part d'approuver le vote du Primitif 2011 de celui-ci.

16. → CREATION DU BUDGET ANNEXE PAEHM DE « JACQUES COEUR » A MONTAGNAC :

Par la délibération du 24 janvier 2011, le Conseil communautaire a reconnu d'Intérêt communautaire la création d'un Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée sur la commune de Montagnac qui sera dénommé du nom de « JACQUES CŒUR ».

En comptabilité « M14 », les opérations d'aménagement et de cessions de terrains doivent être retracées au sein d'un Budget annexe spécifique afin d'identifier le coût et les ressources liées à ces opérations. De plus, ce budget annexe doit faire l'objet d'une demande d'assujettissement de T.V.A.

La balance du Budget Primitif 2011 du Budget annexe «JACQUES COEUR » de la CAHM se présente de la façon suivante :

Le vote s'effectuera par chapitre.

B.P. 2011 DU PAEHM « JACQUES COEUR»		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	100 000.00 €
TOTAL.....		100 000,00 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	100 000,00 €
TOTAL.....		100 000,00 €

B.P. 2011 DU PAEHM « JACQUES COEUR »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	100 000,00 €
TOTAL.....		100 000,00 €
RECETTES		
16	Emprunt	100 000,00 €
TOTAL.....		100 000,00 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante de nommer ce Parc d'Activités Economiques « JACQUES CŒUR » et de se prononcer d'une part sur la création de son Budget annexe et d'autre part d'approuver le vote du Primitif 2011 de celui-ci.

CONTRACTUALISATION

17. → OPERATION TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA CAHM : demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire (volet territorial du Contrat de plan-Etat-Région)

Au titre de sa compétence développement économique, la Communauté d'agglomération s'est engagée -conformément au schéma directeur présenté au printemps 2010- dans un programme d'actions visant à offrir une solution Très Haut Débit (réseau mixte fibre optique et radio) à l'ensemble du territoire et à répondre aux objectifs suivants :

- équiper les parcs d'activités du territoire en infrastructures Très Haut Débit à destination des entreprises et par conséquent rendre l'offre plus attractive pour favoriser l'emploi,
- interconnecter les sites intercommunaux et communaux de l'agglomération qui bénéficieront de nouveaux services en mutualisant leurs informations avec un accès très haut débit et réaliser des économies d'échelle,
- assurer une continuité du service pour les anciens abonnés d'Azurys par le maintien et la reprise par Num'Hérault des équipements,
- compléter le réseau d'initiative publique du département Num'Hérault.

Cette opération pluri annuelle est divisée en 3 tranches opérationnelles représentant un montant total de dépenses de 5 485 221 € HT. Une demande de subvention a été réalisée auprès de l'Europe à hauteur de 40 % au titre du FEDER, du Conseil Régional et du Conseil Général à hauteur de 15%.

En 2011, pour la première phase opérationnelle, il est prévu de réaliser le fibrage interne et le raccordement des Parcs d'Activités Economique ainsi que de plusieurs sites publics pour un montant HT prévisionnel de 2 274 925 € HT.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à autoriser le Président à solliciter une aide financière au titre du FNADT dans le cadre du volet territorial du Contrat de projet Etat/Région, programmation 2011 pour la première phase opérationnelle selon le plan de financement suivant :

· Conseil Général 15 % soit.....	341 238.75 €
· Conseil Régional 15 % soit.....	341 238.75 €
· Europe 40 % soit	909 970.00 €
· FNADT (objet de la délibération) 10 % soit	227 492.50 €
· Etat (autofinancement) 20 %.....	454 985,00 €
<u>Total</u>	2 274 925.00 €

POLITIQUE DE LA VILLE

18. → CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE : attribution d'une subvention à l'association « GYPSY FLAMENCO »

Dans le cadre des actions du CISPD 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participe aux actions de prévention de la jeunesse initiées par des associations locales.

La Direction des Sports de la ville d'Agde -qui gère la salle jeunesse municipale- a mis en place une action culturelle (atelier musique) en faveur des jeunes (7-17 ans) issus du centre-ville d'Agde, sur la période allant du 1^{er} novembre 2010 au 31 mars 2011 en partenariat avec l'association « Gypsy Flamenco » (subvention de la ville à hauteur de 3500 €), à laquelle une quarantaine de jeunes ont participé.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, la ville d'Agde a sollicité la Communauté d'agglomération -au travers de ses actions « Prévention Jeunesse »- afin d'assurer la continuité de cette action sur la période du 30 avril au 30 juin 2011 en permettant ainsi la participation de 20 jeunes des villes de la Communauté d'agglomération à des ateliers musique (guitare, percussions, harmonie, chant...).

Il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'accorder une subvention d'un montant de 1 950 € à l'association « Gypsy Flamenco » dont le financement sera pris sur l'enveloppe budgétaire des actions « CISPD-Prévention Jeunesse » (hors CUCS).

19. → AIRE DE GRAND PASSAGE SUR VIAS : fixation des tarifs

Dans le cadre de l'ouverture de l'aire des gens du voyage de grand passage des gens du voyage sur Vias le 22 mai 2011, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de fixer le tarif par caravane à la somme de 2 € par jour et de prévoir une caution considérant que le délai maximum d'occupation ne pourra dépasser 15 jours. Ce tarif comprend la place de stationnement et la consommation en eau. Les membres du conseil seront amenés à se prononcer

MARCHES PUBLICS

20.→ ACQUISITION DE MATERIELS DE TRANSPORT (véhicules utilitaires automobiles et de voirie et de matériel à usage spécifique) : autorisation de signature des marchés, conformément aux choix des membres de la CAO

Dans le cadre de son renouvellement de matériels de transports, la Communauté d'agglomération a lancé un marché en date 18 janvier 2011 sous forme d'appel d'offres ouvert. Le Dossier de consultation qui comprenait 10 lots avait été estimé à la somme de 870 090 € TTC. La commission d'appel d'offres, réunie en date du 5 avril 2011 a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 « acquisition de quatre fourgons et camionnettes neufs » : Occitane Automobile de Pézenas pour un montant de 84 833.70 € TTC
- Lot 2 « acquisition de trois fourgons et camionnettes de type pick-up neufs » : Occitane Automobile de Pézenas pour un montant de 53 908.26 € TTC

- Lot 3 « acquisition de trois camions benne neufs » : Taillefer Distribution de Montpellier pour un montant de 98 854.82 € TTC
- Lot 4 « acquisition d'une chargeuse- pelleteuse neuve » : STPM de Saint Jean de Védas pour un montant de 80 132 € TTC
- Lot 5 « acquisition d'une balayeuse 25 km/h neuve » : entreprise 3 D de Arras pour un montant de 144 317.73 € TTC
- Lot 6 « acquisition d'une balayeuse 65 km/h neuve » : entreprise 3 D de Arras pour un montant de 124 063.47 € TTC
- Lot 7 « acquisition d'un polybenne » MECALOUR Béziers pour un montant de 173 420 € TTC
- Lot 8 « acquisition de trois bennes sur berces neuves » CARROSSERIE INDUSTRIELLE DU MIDI de Villeneuve les Béziers pour un montant de 12 916.80 € TTC
- Lot 9 « acquisition de quatre véhicules de tourisme neufs » GRIM AUTO de Pérols pour un montant de 49 182.40 € TTC
- Lot 10 « acquisition d'un véhicule de tourisme neuf » CITROEN de Pézenas pour un montant de 18 870.70 € TTC

Le montant total du marché s'élève donc à la somme de 840 507.88 € TTC (34 758 € de reprise non déduite). Il appartiendra aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés, conformément au choix de ses membres.

21.→ ACQUISITIONS DE PETITS MATERIELS « ESPACES VERTS » : attribution des marchés

Dans le cadre du renouvellement du petits matériels pour les espaces verts (tondeuses, tailles haies...), une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée. La Commission devant se réunir le 18 avril prochain, il appartiendra aux membres du conseil d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à bons de commande à venir.

RESSOURCES HUMAINES

22. → RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée adhère depuis sa création au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault. L'organisation de ce service par le Centre de Gestion nécessite une évolution des termes de la convention. En effet, le Centre de gestion ne mettra pas systématiquement à disposition de l'établissement un médecin mais les agents pourront être amenés à se rendre aux bureaux de service de médecine préventive situés à Abeilhan et Montpellier. Il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'accepter ces évolutions et d'autoriser monsieur le Président à signer la nouvelle convention prenant effet au 1^{er} janvier 2011.

23.→ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE PINET A LA CAHM :

Il sera proposé aux membres du Conseil communautaire la mise à disposition d'un agent de la commune de Pinet recruté en qualité de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) vers la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée afin de remplir des missions d'agents de propreté. Cet agent polyvalent connaît bien le territoire sur lequel il sera affecté et permettra de pourvoir immédiatement les besoins de remplacement d'un agent parti à la retraite. Cette mise à disposition en accord avec la commune de Pinet sera effective à compter du 1^{er} avril 2011 jusqu'au 30 septembre 2011 en contrepartie, du remboursement des charges salariales minorées de l'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif d'insertion.

POLE PROJETS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

24. → LIGNE NOUVELLE A GRANDE VITESSE MONTPELLIER-PERPIGNAN : participation financière aux études et signature du protocole cadre

Inscrit dans la loi Grenelle I, le projet de ligne nouvelle à grande vitesse Montpellier-Perpignan participe d'un aménagement d'ensemble de liaison à grande vitesse entre Barcelone, Toulouse et le réseau « Ligne à Grande Vitesse » Nord Européen. Suite au débat public tenu en 2009 et à la décision de Réseau Ferré de France (RFF) intervenue le 26 novembre 2009, il s'agit aujourd'hui de conduire l'ensemble des études et concertations nécessaires permettant de préparer l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan avec pour objectif de mise en service l'horizon 2020.

Par courrier du 29 mars 2011, messieurs le Préfet de Région et le Président de Région ont sollicité la participation de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour le financement des premières études à hauteur de 1 050 000 €. Le protocole cadre de financement est établi sur la base du coût total des études arrêté à 37 800 000 € et prévoit des

participations de 50 % partagé entre l'Etat et RFF d'une part et 50 % réparti entre la Région (10 500 000 €) et huit autres collectivités territoriales, départements ou Communauté d'agglomération, à hauteur de 1 050 000 € chacune.

Dès lors, notre territoire étant traversé par cette infrastructure, il est important de pouvoir être présent, participer aux réflexions et exprimer notre point de vue en particulier sur le tracé et donc de signer ce protocole.

PATRIMOINE ET QUALITE ARCHITECTURALE

25. → CHATEAU LAURENS - RESTAURATION INTERIEURE DU SALON DE MUSIQUE REHABILITATION DES TRAVEES : demande de subvention auprès de la DRAC

Le Château Laurens a fait l'objet, ces deux dernières décennies, de diverses campagnes de travaux visant sa préservation, peu après son classement au titre des Monuments Historiques le 12 avril 1996.

Aujourd'hui, la Communauté d'agglomération et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon souhaitent entreprendre une restauration générale des intérieurs du salon de musique, ensemble remarquable, très indépendant du reste de la villa. La partie de restauration s'appuie sur le protocole défini lors de l'exécution de la travée expérimentale de 2007 ; à cela se rajouteront quelques travaux de confortation et de préservation.

Cette restauration s'effectuera en deux phases techniques réparties sur trois exercices budgétaires (2011-2012-2013) pour une durée cumulée de travaux de 20 mois, soit début des travaux en octobre 2011 et fin des travaux en mai 2013.

En conséquence en fonction du dossier élaboré par l'Architecte en chef des Monuments Historiques et Thierry HELLEC, vérificateur des Monuments Historiques, les membres du Conseil communautaire seront amenés à autoriser le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat de la Direction des Affaires Culturelles, sur un montant prévisionnel de travaux de 1 050 000 € HT.

ENVIRONNEMENT

26. → PROJET DE LIAISON « VELOS TOUT TERRAIN » LARZAC-MEDITERRANEE PORTÉ PAR LE CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT : convention de partenariat entre la CAHM et le Conseil Général

Le Conseil Général de l'Hérault souhaite créer un tracé de pistes VTT de 200 km partant du Larzac et allant jusqu'à la Méditerranée (Nord-Sud) complémentaire au Réseau vert® départemental existant (Est-Ouest) sur lequel s'appuie le site FFC/VTT grande traversée de l'Hérault. Ce tracé Larzac-Méditerranée s'appuie sur un ensemble de circuits en grande partie existants, depuis un embranchement sur le Réseau vert® départemental à hauteur de Dio et Valquières, vers les circuits balisés FFC du Domaine départemental du Salagou, puis les circuits balisés VTT/FFC du domaine départemental de Bessilles (*passage sur les communes de Caux, Nizas, Pézenas, Aumes, Montagnac, Castelnaud de Guers*). Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite créer un passage vers Agde en descendant nord-sud sur le territoire intercommunal, les services de la Communauté d'agglomération et du conseil général ont identifié le même tracé pour le projet d'extension du circuit VTT/CAHM et la liaison nouvelle du projet Larzac-Méditerranée du CG34. Cette liaison concernant les communes de Castelnaud de Guers, Florensac et Agde, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de passer avec le Conseil Général une convention de partenariat pour la création d'un projet de liaison « vélos tout terrain ».

EMPLOI - FORMATION

27. → PLIE - PROJET CHANTIER D'INSERTION : Espaces verts et ruraux et petite maçonnerie (terrain d'application : entretien des berges et des cours d'eau et aménagement de l'entrée de Nézignan l'Evêque)

La Communauté d'agglomération s'inscrit dans une démarche de lutte contre le chômage qui s'appuie, notamment, sur le développement de chantiers d'insertion favorisant le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion. Des terrains d'application sur plusieurs communes de la CAHM ont été identifiés permettant aux salariés de chantier d'insertion de travailler des compétences liées aux espaces verts/espaces ruraux mais également à la petite maçonnerie. Il s'agira dans ce cadre :

- de réaliser l'aménagement et les travaux liés aux cours d'eau cadastrés (aménagement, nettoiement de la végétation arborée) sur les ruisseaux Sainte-Claire et du Courrédous à Florensac, ruisseau des Aires à Pézenas.
- d'aménager de façon paysagée l'entrée de village côté Valros à Nézignan l'Evêque (ancienne aire de lavage)

Ce chantier d'insertion sera mis en œuvre par l'association Le Passe-Muraille, employeur des 10 à 12 participants du PLIE, qui aura également en charge l'encadrement technique et l'accompagnement socio-professionnel.

Les prises en charge concernant la Communauté d'agglomération sont d'une part, les Contrats Uniques d'Insertion-Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (CUI-CAE) dont le montant s'élève à 8 503 € et d'autre part, les coûts des matériaux nécessaires à la réalisation du chantier sur les cours d'eau de la CAHM dont le montant est estimé à 5 468 €.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur l'opportunité de la mise en place de ce chantier d'insertion et d'autoriser la signature de la convention de coopération entre le PLIE Hérault Méditerranée, la CAHM, l'association « Le Passe-Muraille » et la commune de Nézignan l'Evêque pour l'aménagement de l'entrée de la commune ainsi que la mise à disposition des locaux des ateliers techniques à Florensac et Pézenas aux salariés du chantier d'insertion entretien des berges et des cours d'eau.

28. → CREATION D'UN POSTE DE REFERENT DE PARCOURS POUR LE PLIE HERAULT MEDITERRANEE : autorisation d'avoir éventuellement recours au recrutement d'un agent contractuel

Parmi les missions majeures du PLIE figure l'organisation des parcours d'insertion professionnelle ciblés sur des emplois dont l'organisation est confiée à des référents qui proposent un accompagnement individualisé, renforcé et de proximité aux publics en difficulté du territoire de la CAHM.

Le référent Pôle Emploi a en charge les demandeurs d'emploi de longue durée, toutefois, à l'échéance de la convention au 31 décembre 2010, Pôle Emploi n'a pas souhaité poursuivre son engagement dans cette action.

Aussi, afin d'assurer la continuité des parcours des participants, il est nécessaire de recruter un référent de parcours PLIE pour une durée de 12 mois à compter de juin 2011 qui aurait en charge :

- l'accompagnement vers l'emploi des participants préalablement suivis par le référent Pôle Emploi, à savoir 50 participants
- l'accompagnement vers l'emploi de tout nouveau demandeur d'emploi de longue durée intégrant un parcours PLIE.

La qualification de cet emploi correspond à un classement de catégorie B au grade de Rédacteur territorial 5^{ème} échelon. En raison de la spécificité des missions, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'avoir éventuellement recours à l'engagement d'un agent contractuel.

Cette création n'entraînera pas de dépenses supplémentaires pour la CAHM dans la mesure où elle sera financée avec les subventions perçues au titre du Fonds Social Européen (FSE).

29. → MAISON DU TRAVAIL SAISONNIER : demande de financement pour l'exercice 2011 en vue de faciliter le dialogue social (Budget prévisionnel)

Depuis 2003, date de sa création la Maison du Travail Saisonnier a conduit un grand nombre d'opérations notamment dans la sensibilisation des employeurs et travailleurs saisonniers au respect de la réglementation, à la prise en compte des risques sanitaires, à la mise en place de manifestations de type forum, dans le domaine de l'emploi ou encore le recensement de logements à destination des travailleurs saisonniers.

Afin de pérenniser ce projet tant en raison de la reconnaissance par les partenaires présents que de celle du public accueilli il convient dès lors d'approuver le Budget prévisionnel 2011 afin d'élaborer les dossiers permettant de solliciter auprès des divers partenaires institutionnels leur contribution financière, suite au programme d'actions :

- logement des saisonniers,
- organisation du «Forum de l'emploi et de la formation»,
- conduite d'une action dans le domaine de la prévention des risques professionnels au travers le support d'une «Bande dessinée» déjà distribuées à plus de 2 500 exemplaires,
- réflexion sur l'annualisation du temps de travail des travailleurs saisonniers pour faire face à la réforme sur l'indemnisation par le Pôle Emploi des travailleurs saisonniers à l'issue d'un contrat,
- sensibilisation aux parcours de formation en amont et en après saison.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à autoriser le Président à solliciter une aide financière sur un Budget de fonctionnement pour 2011 estimé à **89 200 €** selon le plan de financement suivant :

- DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi LR) anciennement DDTEFP pour un montant de..... 50 000 €
- Conseil Général pour un montant de..... 10 000 €
- participation de la CAHM pour un montant de..... 39 200 €

30.→ DETERMINATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE :

Conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux membres du Conseil communautaire de déterminer le lieu de la deuxième séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2011 *prévue le lundi 23 mai 2011.*